

Délégation "Modes de vie, comportements sociaux"

Audition de Catherine Choquet,

Adjointe au maire de Nantes, chargée de la petite enfance

Séance du 23 septembre 2010

Animation : *Christian DAVIAS, Catherine MAILLOT*



Catherine CHOQUET

Éléments de synthèse

Cette seconde rencontre de la Délégation sur le thème de la petite enfance était consacrée à l'audition de Catherine Choquet, Adjointe au maire de Nantes, chargée de la petite enfance. L'objet de cette rencontre était à la fois de mieux connaître l'action de la ville et ses perspectives de développement sur ce thème spécifique.

Catherine Choquet a rappelé que, bien que la petite enfance ne soit pas une compétence obligatoire pour les municipalités, beaucoup de villes ont mis en place des actions dans ce secteur pour renforcer leur attractivité et répondre aux attentes des habitants. Ainsi, depuis 1989, la ville de Nantes s'est engagée dans une politique volontariste avec un double objectif :

- ⇒ lutter contre la pauvreté et la précarité, en favorisant notamment la place des femmes dans la vie sociale et professionnelle

- ⇒ renforcer la cohésion sociale en recherchant des solutions d'accueil adaptées à chaque type de public, y compris les plus en difficulté.

Dans cette logique ambitieuse, sur les trois derniers mandats, le nombre de places en accueil collectif, municipal et associatif, a plus que doublé, passant de 1 100 places à 2 300 actuellement, au sein de 64 établissements répartis sur le territoire nantais. Ces données placent ainsi Nantes à un haut niveau d'accueil par rapport à la moyenne nationale. Près de 3 700 enfants naissent chaque année à Nantes ; la ville comptabilise 10 400 enfants âgés de moins de trois ans.

Cette politique, soucieuse d'offrir un accueil de qualité aux enfants, se structure autour de quatre grands axes majeurs :

1. **Favoriser l'accès des familles aux modes d'accueil** : Devant la complexité de l'offre, la ville de Nantes a souhaité mettre en place un guichet unique de l'information et de l'inscription, permettant aux familles d'être conseillées et accompagnées dans leur recherche de mode de garde, quel qu'il soit (accueil collectif municipal ou associatif, assistante maternelle, garde partagée, garde à domicile, etc.), avec la possibilité d'inscription sur la liste pour les multi-accueils municipaux. À ce titre, les procédures municipales d'admission en crèche ont été simplifiées, en tenant compte notamment des situations individuelles au-delà du seul rang d'inscription afin de mieux répondre aux besoins des familles en situation de vulnérabilité sociale, tout en garantissant aux Nantais un principe de transparence et d'équité. Cette évolution souhaitée par la ville correspond à une mutation des relais assistantes maternelles (RAM) vers des relais accueil petit enfance.
2. **Adapter l'offre de services aux besoins des familles** : Bien que l'accueil collectif soit à priori plébiscité par les parents, la ville de Nantes s'attache à poursuivre ses actions en faveur d'une diversification des modes d'accueil. Dans ce cadre, elle participe à la valorisation de la garde à domicile, elle apporte un accompagnement de projets au secteur associatif, elle propose d'élargir ou d'approfondir les compétences professionnelles des assistantes maternelles... La mise en place des Relais Accueil Petite Enfance ne fait que renforcer cette volonté de proposer des solutions adaptées à la situation sociale et professionnelle des parents. Par ailleurs, la ville s'est engagée à créer au moins 250 places en gestion municipale ou associative, en tenant compte des évolutions démographiques et des projets de développement urbain sur les différents quartiers.
3. **Conforter la qualité de l'accueil municipal** : Dans ce cadre, la ville souhaite poursuivre l'accueil des enfants handicapés par des professionnels formés. À ce titre, toutes les crèches municipales accueillent à ce jour au minimum un enfant en situation de handicap nécessitant une prise en charge particulière. Des actions de prévention en santé publique sont également développées par un pédiatre intervenant au sein des structures collectives pour mener un travail ciblé en matière de nutrition et de lutte contre l'obésité. D'autre part, une charte qualité de l'accueil redéfinissant notamment la place des parents sera élaborée avec les familles dans le courant du mandat. Enfin, la qualité de l'accueil passe aussi par une sécurisation des établissements, comme par exemple la démarche conduite avec la Direction de l'Éducation concernant la sécurité alimentaire.
4. **Optimiser la gestion des établissements municipaux** : Ce dernier axe se traduit entre autres par une rationalisation de la gestion des ressources humaines et une optimisation de la fréquentation, afin de pouvoir développer et améliorer le service à l'utilisateur.

Après l'exposé de Catherine Choquet, un débat s'est ouvert avec les participants. Plusieurs pistes de réflexion se sont dégagées :

- la place et le rôle des crèches d'entreprise
- l'importance d'une formation qualifiante du personnel de la petite enfance
- la nécessité d'organiser l'offre à une plus grande échelle que celle de la commune
- la place de l'accueil de la petite enfance dans l'attractivité du territoire
- le souci de valoriser les nombreuses langues parlées au sein des crèches municipales pour en faire un socle de mixité sociale
- la volonté de placer le thème de l'accueil de la petite enfance parmi les grandes orientations du nouveau projet de territoire.

Les contributions liées à la Délégation "Modes de vie, comportements sociaux" sont consultables et téléchargeables sur www.nantes-citoyennete.com